

**DÉPARTEMENT**  
Haute-Garonne

**ARRONDISSEMENT**  
TOULOUSE

**CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE**  
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
CCAS-2025-03**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 octobre 2025 à 16 heures 00 minutes, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 10 octobre 2025 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : Mme BERNEDDE, Mme TOMAS, M OTAL et Mme POZZO.

Etaient absentes et représentées : Mme CHAMINADE par Mme TOMAS et Mme GAU par Mme LAY.

Etaient absent : M MORILLON.

**OBJET : Convention d'hébergement des victimes de violences intra-familiales**

Dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales le CCAS a établi deux conventions afin de mettre à l'abri les victimes de violences :

- Une convention avec des hôtels partenaires qui acceptent de loger les victimes et d'être payés par le CCAS ;
- Une convention avec la gendarmerie afin que cette dernière puisse mettre à l'abri les victimes dans les hôtels partenaires selon les modalités prévues à la convention.

Après en avoir délibéré conseil d'administration **AUTORISE** Mme le Maire à signer ces deux conventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire, Sophie LAY

Membres en exercice :	08
Membres présents :	07
Suffrages exprimés :	07
Pour	07 dont 2 pouvoirs
Contre	00
Abstention	00

